

MAIRIE
PONT EN ROYANS
Code Postal : 38680
Tél : 04-76-36-03-09

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Pont en Royans (Isère),

Vu le Code de la Route,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 86-230 en date du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, Le Président du Conseil Général et le représentant de l'État dans le Département, en matière de circulation routière,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Vus les travaux de réhabilitation des écoles maternelles et primaires.
Vue la demande de l'entreprise BLANC TP.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits Rue Château Gaillard sur la longueur du bâtiment de l'école à compter du 20 mars 2023 pour une durée de 150 jours calendaires.

Article 2 : L'entreprise Blanc TP veillera à mettre en place la signalisation nécessaire au bon déroulement des travaux et à la sécurité des riverains.

Article 3 : L'entreprise Blanc TP veillera à maintenir libre l'accès piéton des escaliers reliant la partie Nord à la partie Sud de la Rue Château Gaillard ainsi que l'accès véhicule au bâtiment de la cantine scolaire accueillant la classe de maternelle.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et sera transmis à la gendarmerie.

Fait à Pont-en-Royans, le 10 Mars 2023

Le Maire, P O

